

Nomination Vice-Président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Pôle Martinique

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 23 février 2021, notamment son article 11 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 14 février 2022 portant élection du Professeur Michel GEOFFROY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;
- Vu** la candidature de Monsieur Jean-Georges CHALI à la Vice-Présidence de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du pôle Martinique en date du 04 mars 2022 ;
- Vu** la désignation de Monsieur Jean-Georges CHALI aux fonctions de vice-président lors de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du pôle Martinique en date du 1^{er} avril 2022 ;
- Vu** l'élection de l'intéressé lors de la séance du 25 avril 2022 du Conseil académique plénier.

ARRETE

Article 1

Monsieur Jean-Georges CHALI, Professeur des Universités, est élu vice-président de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du pôle Martinique.

Article 2

Le mandat de **Monsieur Jean-Georges CHALI** prend effet à compter du 25 avril 2022 et prend fin avec celui des représentants élus des personnels au Conseil Académique.

Article 3

Le directeur général adjoint des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 25 avril 2022

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY